



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

### **SÉANCE DU 04 septembre 2023**

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni*

*Le 04 septembre 2023 à 19 H dans la salle du conseil municipal, Mairie, 1 Impasse du Stade*

*Nombre de Conseillers en fonction : 14*

*Conseillers présents : 9*

*Absent : 1*

*Excusé : 1*

*Procurations : 3*

---

### **Étaient présents :**

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 H 00, contrôle les présences et les procurations. Elle vérifie que le quorum est atteint ainsi que la réception de l'invitation et de l'ordre du jour par l'ensemble des élus.

### **L'ordre du jour est adopté comme suit :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2023
3. Demandes de subventions scolaires
4. Location de chasse 2024 – 2023 approbation du PV relatif à l'affectation de chasse
5. Approbation du protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre
6. Divers

### **OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme Estelle ALLENBACH secrétaire de la présente séance.

*Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance*

### **OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2023**

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

### **DÉCISION**

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur,

► **Adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2023

*Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance*

## **OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS SCOLAIRES**

Sur proposition de Madame le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

### **DÉCIDE :**

► **D'allouer les subventions scolaires ci-après :**

\* **Collège du Val de Moder :**

- **Sortie à LONGEVILLES MONT D'OR du 19/06/2023 au 23/06/2023 (5 jours)**

participation des élèves **Déborah BERTRAND, Albéric BERTRAND, Baptiste KRAUSE, Julie WENDLING**

domiciliés à Niedermodern

**Subvention accordée de 5€ par jour et par élève.**

*Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance*

## **OBJET : LOCATION CHASSE / 2024 – 2033**

► **Résultat de la consultation des propriétaires**

Mme Dorothee KRIEGER, Maire, rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation des propriétaires :

Nombre de propriétaires consultés	: 462
Nombre de propriétaires exprimés	: 343
Surface totale des terrains concernés	: 339 Ha 43 A 27 Ca
Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon du produit au profit de la commune	: 333
Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires abandonnant le produit à la commune	: 281 Ha 91 A 78 Ca

► **Affectation du produit de la chasse**

Après avoir constaté que plus des deux tiers des propriétaires représentant plus des deux tiers de la superficie de la chasse se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide d'affecter intégralement le produit de la chasse à l'entretien des chemins ruraux.**

► **Mode de location**

Mme Le maire informe le Conseil Municipal que M. NUNES Philippe, locataire actuel, ne désire plus renouveler son bail.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type, le Conseil Municipal peut opter pour une procédure d'appel d'offres pour la location des chasses du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

**VU l'avis favorable** de la commission consultative de la chasse ici présente ou représentée, qui se prononce dès à présent pour le mode de location par appel d'offres si dans un délai de 10 jours aucune réservation du droit de priorité ou des enclaves n'a été notifiée en mairie.

- Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :
  - **OPTE** pour le mode de location suivant : **APPEL D'OFFRES** selon calendrier ci-après :
    - date d'envoi à la publication (art L429-10 du CE) : le 22 septembre 2023
    - date limite de réception des offres : le 03 novembre 2023 à 12 H

► **Lots de chasse et délimitation**

**VU** le cahier des charges de la location de chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, arrêté par arrêté préfectoral du 12 juin 2023,

**VU** l'avis favorable de la commission consultative de la chasse ici présente ou représentée, à laquelle le plan de chasse du lot unique de la commune de Niedermodern a été présenté, se prononce dès à présents sur les lots de chasse et leur délimitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE :**

- De fixer à 339 HA 43 A et 27 ca de terres, taillis et bosquets la contenance des terrains à soumettre à la location
- De fixer le nombre de lot de chasse à 1

► **Fixation du prix de la location de chasse :**

**VU** l'avis favorable de la commission consultative de la chasse ici présente ou représentée,

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 du cahier des charges type,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE :**

- De fixer le prix de la location de chasse communale à : 2 000 €

*Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance*

**OBJET : APPROBATION DU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE RAPPEL À L'ORDRE**

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre la commune de Niedermodern et la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Saverne.

Ce protocole est porté à connaissance par Mr Eric HAETTEL, adjoint au maire, aux membres du conseil municipal et annexé à la présente délibération.

Vu l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure qui dispose : « lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux, ou à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur ».

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de ce protocole au sein de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre la commune de Niedermodern et la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Saverne.

## DÉBATS :

Mr HAETTEL relate la réunion qui a eu lieu au TJ de Saverne en présence de Mme le Procureure de Saverne. Le point noir sont les nuisances sonores des moto-cross. Des contrôles aléatoires sont effectués dans la commune par la gendarmerie et dès infraction, une verbalisation a lieu.

Il rappelle que la commune a été amené à fermer le lotissement pour éviter le va et vient des motos cross, mais depuis, les faits se déroulent dans la ZA et génèrent le mécontentement des entreprises.

La gendarmerie intervient régulièrement dans la ZA pour dissuader les motos cross et s'il y a lieu de verbaliser.

## **OBJET : DIVERS**

### **DATES A RETENIR :**

17 septembre 2023	Fêtes des aînés déjeuner : barbecue
04 octobre 2023	Assemblée des conseillers municipaux à Brumath à 19 H
13 octobre 2023	Conseil Municipal
14 janvier 2023	Repas des Aînés

### **FÊTES DES AINES du 17 09 2023**

Animée et préparée par l'équipe municipale ainsi que leurs conjoints disponibles.

### **ECOLE**

Mr Eric Haettel relate brièvement la rentrée des classes qui a eu lieu ce jour avec distribution de petits pains offerts par la commune et photos des classes à l'extérieur.

90 élèves ont fait leur rentrée à Niedermodern.

Le temps des vacances scolaires les agents techniques ont pu réaliser quelques travaux d'entretien et de mise en sécurité notamment création d'une rambarde au niveau de la cours du haut.

### **NORMA – JOB DATING**

Une journée job dating organisée par la société NORMA aura lieu à la salle des fêtes de Niedermodern le mercredi 04 octobre de 09 H 30 à 14 H 00.

Le visuel de ce job dating sera diffusé sur le site internet et la page facebook de la commune.

### **COLLECTEURS DE BIODECHETS**

La commune attend confirmation de la possibilité d'en mettre à différents endroits. Pour rappel ces collecteurs seront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance*

FIN DE LA SÉANCE : 20 H

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Dorothee KRIEGER

